

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 57**15 janvier 2004****SOMMAIRE**

ABC Services, S.à r.l., Luxembourg	2727	Inca Shipping & Chartering S.A., Luxembourg	2720
Abitibi S.A.	2729	KB Lux Immo S.A., Luxembourg	2722
Aicy International S.A., Luxembourg	2734	KB Lux Immo S.A., Luxembourg	2722
Airline Three - Airline Four - Airline Five S.e.n.c., Luxembourg	2728	KBL Founder S.A., Luxembourg	2721
Airline Three, S.à r.l., Luxembourg	2719	KBL Founder S.A., Luxembourg	2721
Asia Fund	2721	Kikerono Konzern A.G., Luxembourg	2712
B.T. Lux S.A., Warken	2708	KLC Casola Racing S.A., Rodange	2718
Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Luxembourg	2726	KLC Casola Racing S.A., Rodange	2718
Binian S.A., Luxembourg	2733	KMC Holding S.A., Luxembourg	2717
BT Luxembourg S.A., Luxembourg	2733	KMC Holding S.A., Luxembourg	2717
Calim International Holding S.A., Luxembourg	2728	Kodesh S.A., Luxembourg	2733
Cassiopea S.A., Luxembourg	2711	Kredietcorp S.A.H., Luxembourg	2732
Cassiopea S.A., Luxembourg	2711	Kynesis S.A., Luxembourg	2690
Cello S.A., Luxembourg	2722	LTC International S.A., Luxembourg	2719
Cello S.A., Luxembourg	2722	LTC International S.A., Luxembourg	2719
Centurian S.A., Luxembourg	2736	Lux-Asset Management S.A., Luxembourg	2708
Combil S.A., Luxembourg	2734	Mansel Holding S.A., Luxembourg	2690
Construmat S.A., Steinfort	2734	Mediafinanz S.A.H., Luxembourg	2729
Da Capo Maritime A.G., Luxembourg	2692	MKS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2729
De Witte and Morel Global Resources S.A., Luxembourg	2729	Montanor, S.à r.l., Bissen	2735
De Witte and Morel Global Resources S.A., Luxembourg	2732	Nessy S.A., Luxembourg	2720
Duault & Jacquemin, S.à r.l., Bertrange	2691	Novartis Investments, S.à r.l., Luxembourg	2711
Duault & Jacquemin, S.à r.l., Bertrange	2691	Octir International S.A., Luxembourg	2723
Eilan International S.A.H., Luxembourg	2735	Octir International S.A., Luxembourg	2723
Europartner S.A., Luxembourg	2736	P.C. World, S.à r.l., Soleuvre	2736
Falstar International, S.à r.l., Luxembourg	2712	P.F.H. Lux S.A., Luxembourg	2694
Ficodev Holding S.A., Luxembourg	2724	Paxton, S.à r.l., Oberanven	2734
Ficodev Holding S.A., Luxembourg	2725	Petroleum (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2735
Fid-Experts S.A., Peppange	2691	Riata, S.à r.l., Luxembourg	2728
Fid-Experts S.A., Peppange	2691	Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg	2718
Finsevi S.A., Luxembourg	2728	S.C.I. Zaemer, Junglinster	2725
Franklin Templeton Investment Funds, Sicav, Luxembourg	2726	S.M.E. S.A., Berchem	2690
Fuga Holding S.A., Luxembourg	2720	S.M.E. S.A., Berchem	2690
Gax S.A., Luxembourg	2727	Société Lonigo S.A., Luxembourg	2695
Geneva Energy Ventures S.A., Luxembourg	2733	Sweet Growth S.A., Luxembourg	2735
Giacomini Investimenti S.A., Luxembourg	2736	Ticara Holding S.A., Luxembourg	2727
Guga, S.à r.l., Sandweiler	2734	Titane Finances S.A., Luxembourg	2725
Hearing International Group S.A., Luxembourg	2707	Trading (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2735
Immobilière OEKimmO S.A., Schuttrange	2726	Unican Luxembourg S.A., Luxembourg	2719
Inca Shipping & Chartering S.A., Luxembourg	2720	Val Malenco S.A., Luxembourg	2694
		Val Malenco S.A., Luxembourg	2727
		Waste Equipment International S.A.	2728
		Wireless World S.A., Luxembourg	2702

S.M.E., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.951.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, ont été déposés dans le dossier de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(086165.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

S.M.E., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.951.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 novembre 2003

1) Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont approuvés.

2) Les comptes annuels et l'affectation du résultat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont approuvés:

- Proposition d'affectation: EUR 1.175,33 au fonds de réserve légale

- Affectation: EUR 1.175,33 au fonds de réserve légale

3) Décharge est donnée aux administrateurs Monsieur Philippe Kazenas, Monsieur Didier Giron et Monsieur Didier Ossemond, et au commissaire aux comptes Madame Patricia Pierrat pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Pour S.M.E S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086166.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KYNESIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.142.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

KYNESIS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(085803.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

MANSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.691.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour MANSEL HOLDING S.A.

Signature

(085694.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

FID-EXPERTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,- EUR.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 82.501.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, ont été déposés dans le dossier de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(086160.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

FID-EXPERTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 82.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 décembre 2003

1) Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont approuvés.

2) Les comptes annuels et l'affectation du résultat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont approuvés:

- Proposition d'affectation: EUR 2.091,- au fonds de réserve légale et EUR 8.276,- aux autres réserves.

- Affectation: EUR 2.091,- au fonds de réserve légale et EUR 8.276,- EUR aux autres réserves

3) Décharge est donnée aux administrateurs Monsieur Didier Kazenas, Madame Isabelle Kazenas et Monsieur Paul Grangier et au commissaire aux comptes Mademoiselle Patricia Pierrat pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Pour FID-EXPERTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086162.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DUAULT & JACQUEMIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.775.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DUAULT & JACQUEMIN, S.à r.l.

Signature

(086394.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DUAULT & JACQUEMIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.775.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DUAULT & JACQUEMIN, S.à r.l.

Signature

(086396.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DA CAPO MARITIME A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxemburg B 97.666.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) Herr Dr. Georg Kofler, Verwalter, wohnhaft in D-81679 München, Mauerkircher Strasse, 12, vertreten durch Herrn André Harpes, Rechtsanwalt, mit Sitz in Luxemburg laut den Bedingungen der Vollmacht vom 4. Dezember 2003, Vollmacht welche von den Komparenten ne varietur gegengezeichnet wurde und dem Notarakt beigefügt verbleibt.

2) Herr André Harpes, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Die Parteien haben die folgenden Artikel des Gesellschaftervertrages betreffend einer zwischen ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft beschlossen:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den oben genannten Parteien und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird hierdurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung DA CAPO MARITIME A.G., hiernach die «Gesellschaft», an.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an eine andere Adresse in Luxemburg/Stadt verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fortauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der mit der täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben und Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, der Verkauf, die Befrachtung, die Frachtung und die Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzigtausend (50.000,-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfzig (50) Aktien ein und derselben Art zu je tausend (1.000,-) Euro.

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl des Aktieninhabers.

Das Aktienkapital kann in der Form einer Satzungsänderung erhöht oder herabgesetzt werden. Der Gesellschaft ist es erlaubt, in Rahmen der gesetzlichen Vorschriften eigene Aktien zu kaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsmitglieder, welche zu jeder Zeit abberufbar sind, für die Höchstmandatsdauer von sechs Jahren.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes vorzunehmen. Dieser Beschluss ist durch die nächste Gesellschafterversammlung zu ratifizieren.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied. Diese Wahl obliegt zum ersten Mal der Generalversammlung der Aktionäre.

Sollte das geschäftsführende Mitglied des Verwaltungsrates nicht mehr handlungsfähig sein, so wird es durch ein durch den Verwaltungsrat zu bezeichnendes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch sein geschäftsführendes Mitglied oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates einberufbar. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn alle seine Mitglieder erschienen oder vertreten sind. Dies gilt mit der Einschränkung, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates nur ein anderes Mitglied vertreten kann.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie - die drei letztgenannten sind durch Brief zu bestätigen - Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratsitzung erteilen.

Schriftliche Beschlüsse, welche die Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern tragen, haben die gleiche bindende Kraft wie in Verwaltungsratsitzungen getroffene Entscheidungen.

Art. 8. Jeder Beschluss muss einstimmig durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von allen anwesenden Mitgliedern abgezeichnet. Kopien oder Auszüge von Sitzungsprotokollen sind durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates zu beglaubigen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat volle Handlungs- und Verwaltungsmacht und ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann einen Teil oder die Gesamtheit seiner Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein Verwaltungsratmitglied oder an Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, übertragen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je drei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes des Verwaltungsrates aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die durch die Gesellschafterversammlung, welche auch die Anzahl und die Entlohnung bestimmt, bezeichnet werden. Die Mandatsdauer wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt, kann die Höchstdauer von sechs Jahren jedoch nicht überschreiten.

Gesellschafterversammlungen

Art. 14. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse die Geschäfte der Gesellschaft zu bestimmen. Ihre Einberufung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung kommt jeweils am ersten Mittwoch im Monat Juni um 14 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, oder am Ort, der in der Vorladung angegeben ist, und zum ersten Male im Jahre 2004 zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so kommt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag zusammen.

Art. 16. Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kommissar sind befugt, ausserordentliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Verlangen von Gesellschaftern, welche mehr als ein Fünftel des Aktienkapitals halten, muss eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung einberufen werden.

Art. 17. Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverwendung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente werden zusammen mit dem Geschäftsbericht mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.

Art. 19. Nach Abrechnung aller Unkosten und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) dieses Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Verwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorrauszahlungen auf Dividenden veranlassen. Die Gesellschafterversammlung kann Gewinne und aufgelöste Reserven zur Rückzahlung des Kapitals verwenden, ohne dass dies einer Kapitalreduzierung gleichkommt.

Auflösung, Liquidation

Art. 20. Die Gesellschafterversammlung kann im Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit auflösen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Andere Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze sowie den Luxemburger Hochseeschiffahrtsgesetzakt von 1990.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003. Die jährliche Gesellschafterversammlung wird zum Datum, Zeit und Ort wie im Gesellschaftsvertrag vorgesehen abgehalten werden.

Zeichnung des Kapitals

Die fünfzig (50) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Dr. Georg Kofler	49
2. R.A. André Harpes	1
Total:	<u>50</u>

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten, für welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung haftet, werden auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse festgelegt
- Wie folgt wurden als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung 2006 bestimmt:

a) société anonyme MARELUX S.A. mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, vertreten durch Herrn Robert Mehrpahl, welche mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wird und die Gesellschaft einzeln verpflichten kann. Diese Zeichnungsgewalt schliesst den An- und Verkauf von in der Bilanz enthaltenen Investitionsgütern aus;

b) Herr Dr. Goerg Kofler, Verwalter, geboren in Brunico (BZ), am 26. April 1957, wohnhaft in D-81679 München, Mauerkircher Strasse, 12,

c) Herr André Harpes, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 17. März 1960, geschäftsansässig in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

3. Herr Rudolf Seidl, Wirtschaftsprüfer, geboren in Vilshofen (D), am 20. Mai 1949, geschäftsansässig in D-80539 München, Thomas-Wimmer-Ring, 9/IV, ist zum Kommissar ernannt mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche über die Geschäfte des ersten Geschäftsjahres im Jahre 2006 befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, haben die vorgenannten Parteien zusammen mit dem betrauten Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, vol. 141S, fol. 77, case 4. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Dezember 2003.

P. Bettingen.

(086391.3/202/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(086163.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

VAL MALENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.925.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour VAL MALENCO S.A.

Signature

(085562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

SOCIETE LONIGO S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.601.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twelfth day of November.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

- Mr Thomas Albert Moser, economist, born on May 5, 1949 at Zurich, having his professional address at Baarstrasse 11, CH-6302 Zug;

- RM TRUST ADMINISTRATION AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Bahnhofstrasse 44, CH-8001 Zurich, registered in the Registre de Commerce of Zurich, under the number 020.3.023.792-1,

acting as shareholders, holder of all the shares of the company SOCIETE LONIGO S.A. (the «Company»), a company existing under the laws of the Panama, having its registered office at Calle 50, Plaza 2000, P. O. Box 0816 02984 Panama, Rep. of Panama,

both here represented by Ms Stephanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
acting pursuant to two proxies dated November 12, 2003.

which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions it has taken in an extraordinary meeting of shareholders held in the City of Panama on November 12, 2003, deciding among others (1) to transfer the statutory seat and the effective place of management of the Company from the City of Panama to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société anonyme, with effect as per November 12, 2003, (2) that the balance sheet of the Company as per November 7, 2003 will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the company in the City of Panama and as the opening balance sheet in Luxembourg, (3) to appoint Thomas Moser, Roeland P. Pels and Markus Hugelshofer as directors and to accept the resignation of Eloy Alfaro De Alba, Fernando Alberto Linares Franco and Sonia Edith Gomez as directors, with honorable discharge, immediately upon execution of a notarial deed at Luxembourg in connection with the transfer of the statutory seat and the effective place of management of the Company to Luxembourg and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the City of Panama and in Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the effective place of management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

A certified extract of the minutes of said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office and the effective place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated November 7, 2003, stating that the value of the Company amounts to five hundred and eighty-two thousand six hundred and fourteen euro and sixty-four cents (EUR 582,614.64), after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in their capacity as shareholders holder of the totality of the shares of SOCIETE LONIGO S.A., it has taken the following resolutions, ratifying and executing the hereabove stated resolutions taken in Panama.

First resolution

The registered office and the effective place of management of the Company is transferred from the City of Panama to Luxembourg as of November 12, 2003, and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

Second resolution

The address of statutory seat of the Company is fixed in Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Third resolution

The balance sheet as per November 7, 2003, showing a net equity of five hundred and eighty-two thousand six hundred and fourteen euro and sixty-four cents (EUR 582,614.64), representing the Company's closing balance sheet in the City of Panama and the opening balance sheet in Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of Panamanian nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Panamanian nationality.

Fourth resolution

The share capital is fixed at seventy-one thousand euro (EUR 71,000) represented by seven hundred and ten (710) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all held as follows:

1. Mr Thomas Moser, prenamed: seven hundred and nine shares.	709
2. RM TRUST ADMINISTRATION AG, prenamed: one share	1
Total: seven hundred and ten shares.	<u>710</u>

The appearing parties, represented as stated hereabove, declare that between November 7, 2003 and the date of the present deed, the market value of the Company has not changed.

The shareholders adopt the report dated on November 12, 2003, drawn up by ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, Luxembourg, in view of the transfer of the Company and according to articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto stating that the corporate capital of an amount of seventy-one thousand euro (EUR 71,000), which is outstanding by others than the Company itself, has been fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg, and that the market value of the Company transferred is estimated at five hundred and eighty-two thousand six hundred and fourteen euro and sixty-four cents (EUR 582,614.64).

The said report contains the following conclusion:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of SOCIETE LONIGO S.A., which corresponds at least to the stockholders' equity of the Company and hence its capital of EUR 71,000, its shares premium of EUR 293,000 and its profits carried forward of EUR 218,614.64.»

Said report, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

It is decided to adopt the form of a société anonyme and to change its name into SOCIETE LONIGO S.A.

Sixth resolution

It is decided to proceed to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SOCIETE LONIGO S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-one thousand euro (EUR 71,000) represented by seven hundred and ten (710) shares with a par value of hundred euro (EUR 100) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, divided on directors A and on directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of at least one director A and one director B or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 9 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in the City of Panama to December 31st, 2003.

Seventh resolution

The shareholders appoint as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

Directors A:

- Mr Markus Hugelshofer, lawyer, born the 11 July 1956 at Zürich, and having his professional address at Bahnhofstrasse 48, Postfach 7039, 8023 Zürich;
- Mr Thomas Albert Moser, economist, born the 5 May 1949 at Zürich having his professional address at Baarerstrasse 11, CH-6302 Zug.

Director B:

- Mr Roeland Paul Pels, lawyer, born the 28 August 1949 at Hilversum, having his professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of at least one director A and the director B.

Eighth resolution

The shareholders appoint as auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, registered into the registre du commerce of Luxembourg, under the number B 74.348.

Nineth resolution

To extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the City of Panama and in Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately eight thousand and five hundred euro (8,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Thomas Albert Moser, économiste, né le 5 mai 1949 à Zürich, ayant son adresse professionnelle à Baarerstrasse 11, CH-6302 Zug;

2) RM TRUST ADMINISTRATION AG, une société constituée sous le droit suisse dont le siège est établi à Bahnhofstrasse 44, CH-8001 Zürich, enregistrée au Registre de Commerce de Zürich, sous le numéro 020.3.023.792-1, agissant en leur qualité d'actionnaires représentant la totalité du capital de la société SOCIETE LONIGO S.A., une société de droit du Panama, dont le siège social est établi à Calle 50, Plaza 2000, P. O. Box 0816 02984 Panama, Rep. of Panama, (la «Société»),

ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données en date du 12 novembre 2003,

lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par ses soins en assemblée générale extraordinaire à Panama en date du 12 novembre 2003, décidant entre autres, (1) de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société du Panama au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société anonyme, avec effet au 12 novembre 2003; (2) que le bilan de la Société au 7 novembre 2003 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la société au Panama et comme bilan d'ouverture au Luxembourg (3) de nommer Thomas Moser, Roeland P. Pels and Markus Hugelshofer, en qualité de administrateurs et d'accepter la démission de Eloy Alfaro De Alba, Fernando Alberto Linares Franco et Sonia Edith Gomez en tant qu'administrateurs avec décharge honorable, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert à Luxembourg (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien au Panama qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du principal établissement et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire constatant la résolution de transférer le siège social au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'un bilan daté du 7 novembre 2003, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatorze euros et soixante-quatre cents (EUR 582.614,64), resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles ont pris, en leur qualité d'actionnaires représentant la totalité du capital de SOCIETE LONIGO S.A., les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises à Panama, dont question ci-avant:

Première résolution

Le siège social statutaire et le principal établissement de la Société est transféré de Panama à Luxembourg avec effet au 12 novembre 2003, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Troisième résolution

Le bilan établi au 7 novembre 2003, accusant une valeur nette de cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatorze euros et soixante-quatre cents (EUR 582,614.64) représentant le bilan de clôture des opérations au Panama et le bilan d'ouverture de la société à Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité du Panama, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la société précédemment de nationalité du Panama.

Quatrième résolution

Le capital social est fixé à soixante et onze mille euros (EUR 71.000) représenté par sept cent dix (710) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune réparties comme suit:

1. Thomas Moser, préqualifié: sept cent neuf actions.	709
2. RM TRUST ADMINISTRATION AG, préqualifiée: une action	1
Total: sept cent dix actions	710

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent que la valeur nette de la société n'a pas évolué entre le 7 novembre 2003 et le jour du présent acte.

Les actionnaires adoptent le rapport établi par ELPERS & CO REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., Luxembourg, daté au 12 novembre 2003, en vue du transfert de la société et conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et modifications, certifiant que le capital social d'un montant de soixante et onze mille euros (EUR 71.000) est entièrement souscrit et libéré au moment du transfert de la société à Luxembourg, et que la valeur nette de la société transférée est estimée à cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatorze euros et soixante-quatre cents (EUR 582.614,64).

Ledit rapport conclut comme suit:

«4 Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of SOCIETE LONIGO S.A., which corresponds at least to the stockholders' equity of the Company and hence its capital of EUR 71,000, its shares premium of EUR 293,000 and its profits carried forward of EUR 218,614.64»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Cinquième résolution

Il est décidé d'adopter la forme de la société anonyme et de changer la dénomination sociale en SOCIETE LONIGO S.A.

Sixième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE LONIGO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante et onze mille euros (EUR 71.000) représenté par sept cent dix (710) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, et divisé en administrateurs A et en administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un administrateur A et un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 9 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, l'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent à Panama et se termine le 31 décembre 2003.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer comme administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009

Administrateurs A:

- Monsieur Markus Hugelshofer, juriste, né le 11 juillet 1956 à Zürich ayant son adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 48, Postfach 7039, 8023 Zürich;
- Monsieur Thomas Albert Moser, économiste, né le 5 mai 1949 à Zürich ayant son adresse professionnelle à Baarerstrasse 11, CH-6302 Zug.

Administrateur B:

- Monsieur Roeland Paul Pels, juriste, né le 28 août 1949 à Hilversum ayant son adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un administrateur A et de l'administrateur B.

Huitième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

Neuvième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien au Panama qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à huit mille cinq cents euros (8.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 8, case 10. – Reçu 5.826,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

G. Lecuit.

(086055.3/220/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

WIRELESS WORLD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.598.

—
STATUTES

In the year, two thousand three, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared the following:

1. Mr Pär Seth Thure Bergsten, contractor, born on the 8th of November 1962 in Visby, Sweden, and residing at Sjövägen 17, 169 55 Solna, Sweden;

2. QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

both here represented by Mrs Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of two proxies given on the 21st October 2003, which after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of WIRELESS WORLD S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000) to be divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 9 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Pär Bergsten prenamed: three hundred and nine shares	309
2. QUEBEC NOMINEES LIMITED prenamed: one share	1
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
 - Mr Bart Zech, lawyer, born the 5 September 1969 at Putten, The Netherlands, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, born the 7 December 1968 at Kupang with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mrs Stéphanie Colson, lawyer, born the 15 April 1976 at Remiremont, France, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
 - ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, registered into the registre du commerce of Luxembourg, under the number B 74.348.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Monsieur Pär Seth Thure Bergsten, entrepreneur, né le 8 novembre 1962 à Visby, Suède, et résidant à Sjövägen 17, 169 55 Solna, Suède;

2. QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547;

tous deux ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations datées du 21 octobre 2003, lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WIRELESS WORLD S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 9 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Pär Bergsten, préqualifié: trois cent neuf actions	309
2. QUEBEC NOMINEES LIMITED, préqualifiée: une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, née le 15 avril 1976 à Remiremont, France avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, vol. 141S, fol. 24, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

G. Lecuit.

(086065.3/220/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 90.760.

1. Le siège social a été transféré de L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

2. Messieurs André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par leur seule signature quant à cette gestion.

3. Monsieur André Wilwert, préqualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

4. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Jean-Claude Rossetto, démissionnaire)

Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Pascal Robinet, démissionnaire)

Monsieur Eric Magrini, conseil économique, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de Monsieur Bruno Delaunay, démissionnaire)

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie (en remplacement de la société FIDUCIAIRE WEBER & BON-TEMPS, S.à r.l., démissionnaire)

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086416.3/528/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

B.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.
R. C. Diekirch B 5.695.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2003, réf. DSO-AL00259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2003.

Signature.

(903366.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

LUX-ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 97.668.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francis Grizou, directeur, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les Metz, 17, rue Villers de L'Orme, né à Narbonne, le 3 janvier 1934,

2.- Madame Monique Semelier, sans profession, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les Metz, 17, rue Villers de L'Orme, née à Chatellerault, le 9 avril 1938,

3.- La SOCIETE CIVILE DE L'ORME, avec siège social à F-57070 Saint-Julien-les Metz, 17, rue Villers de L'Orme, inscrite au registre de commerce de Metz sous le numéro TI 378906663,

Tous trois représentés par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg le 10 décembre 2003,

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommés d'une société anonyme et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX-ASSET MANAGEMENT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'agent immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas un actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénoms, professions et adresses du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position dans le délai imparti, l'avis de cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée dans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

Titre III Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les commissaires sortant sont rééligibles.

Titre V Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de septembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires, n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Titre VI Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice. Il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Francis Grizou, préqualifié, cinquante et une actions	51
2.- Madame Monique Semelier, préqualifiée, quarante-huit actions	48
3.- La SOCIETE CIVILE DE L'ORME, préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Francis Grizou, directeur, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les Metz, 17, rue Villers de L'Orme, né à Narbonne, le 3 janvier 1934,

2.- Madame Monique Semelier, sans profession, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les Metz, 17, rue Villers de L'Orme, née à Chatellerauld, le 9 avril 1938,

3.- Monsieur Louis Blanc, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 10, boulevard Georges Clémenceau, né à La Chapelle Saint Maurice, le 20 novembre 1943,

3. Est appelée au fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, R. C. Luxembourg B 45.066.

4. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 54, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 décembre 2003.

P. Decker.

(086399.3/206/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

CASSIOPEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.597.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Annule et remplace le bilan déposé le 24 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour CASSIOPEA S.A.

Signature

(086239.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

CASSIOPEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.597.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour CASSIOPEA S.A.

Signature

(086242.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.925.

—
Décision de l'Associé Unique

Le 22 octobre 2003, NOVARTIS HOLDING A.G., associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1) Approbation des comptes statutaires de la société NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., au 31 décembre 2002 faisant apparaître un profit de CHF 73.065.000,00.

2) Affectation du résultat comme suit:

* Un montant de CHF 3.653.250,00 est affecté à la réserve légale.

* Un montant de CHF 69.411.750,00 est reporté.

3) Décharge pleine et entière aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats durant l'année 2002.

4) Décharge pleine et entière à PricewaterhouseCoopers, Commissaire aux Comptes pour l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l.

E. Mache

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086171.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KIKERONO KONZERN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.306.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

KIKERONO KONZERN A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(085760.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 97.660.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FALSTAR INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),
represented by Mr Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on November 13, 2003.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) That FALSTAR INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prenamed, is the sole shareholder of FALSTAR INTERNATIONAL N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap), having its registered office and its principal establishment at Chuchubiweg 17, Curaçao (Netherlands Antilles), registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao in the Netherlands Antilles under number 74272 (the Company), incorporated in Curaçao (Netherlands Antilles) by a deed of notary Marcel van der Plank of September 18, 1996.

II) That by resolution validly adopted by the general meeting of shareholders of the Company in Curaçao (Netherlands Antilles) on September 3, 2003, acting in accordance with article 1 of the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its statutory seat and principal establishment from Curaçao (Netherlands Antilles) to the city of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance in accordance with the laws of the Netherlands Antilles and in particular the Antillean Ordinance concerning the Transfer of Corporate Seat to Third Countries. All formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution and an excerpt of the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao dated November 3, 2003, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

III) That the agenda of the meeting is the following:

1. To transfer the Company's domicile from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg.
2. To transfer the Company's registered office to 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.
3. To amend the Company's Statutes, as appropriate, to conform to Luxembourg law.
4. To convert the share capital of the Company from USD 20,000.- to a round sum euro equivalent.
5. To appoint the gérant of the Company.
6. Other.

IV) That the entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the Company's statutory seat and principal establishment of the Company from Curaçao (Netherlands Antilles) to the city of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance in accordance with the laws of the Netherlands Antilles and in particular the Antillean Ordinance concerning the Transfer of Corporate Seat to Third Countries.

The sole shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to such transfers have been duly performed.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves to convert the share capital from US dollars into euro at the rate of this day, i.e. 1.- USD=0.83766 €, resulting for the share capital of twenty thousand US dollars (20,000.- USD) in sixteen thousand seven hundred and fifty-three euro twenty cent (16,753.20 €) and to fix the share capital at sixteen thousand seven hundred and fifty euro (16,750.- €), the number of parts at six hundred and seventy (670) and the nominal value of each part at twenty-five euro (25.- €); the difference of three euro twenty cent (3.20 €) being transferred to a reserve.

The conclusion of a report established by Mr Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, on November 27, 2003, reads as follows:

«In accordance with article 26-1 of the Law of April 24, 1984 and the mandate conferred on me by the sole shareholder of FALSTAR INTERNATIONAL NV, I have examined the contribution in kind that the sole shareholder intends to contribute to FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l.

In conclusion, I confirm that the value of 20,000 (twenty thousand) shares in FALSTAR INTERNATIONAL NV are worth at least USD 20,000.»

Said report, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

«Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The name of the company is FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real property or otherwise which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at sixteen thousand seven hundred and fifty euro (16,750.- €) divided into six hundred and seventy (670) parts of twenty-five euro (25.- €) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts.

Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts *inter vivos* to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 11. The company is administrated by one or more managers (*gérants*), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except

those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the company starts on January 1 and ends on December 31 of each year.

Art. 14. Each year on December 31, an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxation constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 15. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint with effect as of today as sole manager (gérant) of the Company for an unlimited duration, Mr Daan Martin, consultant, residing at Schelphenvelstraat 86, B-2910 Essen.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 54,700.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FALSTAR INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 13 novembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) Que FALSTAR INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prénommée, est l'actionnaire unique de la société FALSTAR INTERNATIONAL N.V., une société de droit néerlandais (naamlooze vennootschap) ayant son siège social et son principal établissement à Chuchubiweg 17, Curaçao (Antilles Néerlandaises), enregistrée sous le numéro 74272 auprès

de la chambre de commerce de Curaçao dans les Antilles Néerlandaises (la Société), constituée à Curaçao (Antilles Néerlandaises) suivant acte reçu par le notaire Marcel van der Plank, daté du 18 septembre 1996.

II) Que par résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 3 septembre 2003, actant moyennant l'application de l'article 1^{er} des statuts de la Société, la Société a décidé, de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg-Ville, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique originaire du droit de Curaçao, Antilles Néerlandaises et en particulier du Antillean Ordinance concernant le transfert de siège statutaire vers des pays tiers. Toutes les formalités requises par le droit des Antilles Néerlandaises afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution et un extrait du registre de commerce daté du 3 novembre 2003, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte.

III) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg.
2. Transfert du siège social de la Société à 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.
3. Modification des statuts de la Société de façon à les adapter aux lois luxembourgeoises.
4. Conversion du capital social de la Société de USD 20.000,- en une somme arrondie équivalente en euros.
5. Nomination du gérant de la Société.
6. Divers.

IV) Que le capital social de la Société étant entièrement représenté à cette Assemblée, celle-ci est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, le comparant, représenté comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg-Ville, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique originaire du droit de Curaçao (Antilles Néerlandaises) et en particulier du Antillean Ordinance concernant le transfert de siège statutaire vers des pays tiers.

Toutes les formalités requises par le droit des Antilles Néerlandaises afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir le capital social de dollars US en euros au taux de change en vigueur ce jour, soit 1,- USD=0,83766 €, faisant pour le capital social de vingt mille dollars US (20.000,- USD) un montant de seize mille sept cent cinquante-trois euros vingt cents (16.753,20 €) et de fixer le capital social à seize mille sept cent cinquante euros (16.750,- €), le nombre de parts sociales à six cent soixante-dix (670) et la valeur nominale de chaque part sociale à vingt-cinq euros (25,- €); la différence de trois euros vingt cents (3,20 €) étant affecté à une réserve.

La conclusion d'un rapport établi par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 27 novembre 2003, a la teneur suivante:

«En vertu de l'article 26-1 de la loi du 24 avril 1984 ainsi que du mandat que l'associé unique de FALSTAR INTERNATIONAL NV a bien voulu me confier, j'ai révisé l'apport autre qu'en numéraire que l'associé unique se propose d'apporter à FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l.

De ce fait je peux confirmer que la valeur des 20.000 (vingt mille) parts sociales de FALSTAR INTERNATIONAL NV est d'au moins USD 20.000.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises.

Les statuts coordonnés auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er}: Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles, qu'elles se rapportent à des biens immeubles ou autres, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II: Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à seize mille sept cent cinquante euros (16.750,- €) divisé en six cent soixante-dix (670) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Administration

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V: Année comptable - Profits - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI: Liquidation - Dissolution

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII: Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.»

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat, comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée, Monsieur Daan Martin, consultant, demeurant à Schelphenvelstraat 86, B-2910 Essen.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'établir le siège social et le principal établissement de la Société à L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de 54.700,- €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Vainker Bouvier de Lamotte, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 141S, fol. 48, case 7. – Reçu 50.093,21 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

P. Frieders.

(086382.3/212/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 34.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 1997

1. Les mandats des administrateurs de Messieurs Klaus Pieper, commerçant, demeurant à D-6641 Merzig, Wilhels-trasse 45, Markus Pieper, commerçant, demeurant à D-6600 Sarrebruck, Graf Stauffenbergstrasse 41, de Mademoiselle Caroline Pieper, Stewardess, demeurant à NL-2803 HP Gouda, Bleulandweg 390 sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société HIFIN S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme

KMC HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086169.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 34.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2003

1. le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

2. les démissions de Monsieur Klaus Pieper et de Mademoiselle Caroline Pieper comme administrateurs sont acceptées, et Madame Marcella Scarati employée privée, demeurant à L-5740 Filsdorf, 2 Gässel et Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à L-4463, 82, rue du Prince Jean sont nommés comme nouveaux administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2009.

3. la démission de la société HIFIN S.A. comme commissaire aux comptes est acceptée et la société TRIPLE A CONSULTING avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 61.417 est nommée comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

KMC HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086172.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KLC CASOLA RACING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 53.000,-.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.078.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, ont été déposés dans le dossier de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(086175.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KLC CASOLA RACING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 53.000,-.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.078.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 7 novembre 2003

1) Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont approuvés.

2) Les comptes annuels et l'affectation du résultat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont approuvés:

- Proposition d'affectation: EUR 11.314,73 en rapport à nouveau

- Affectation: EUR 11.314,73 en report à nouveau

3) Décharge est donnée aux administrateurs Monsieur Marc Casola, Madame Marilyne Casola et Monsieur David Casola, et au commissaire aux comptes Madame Patricia Pierrat pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Pour KLC CASOLA RACING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086176.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ROCK BROOK HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.695.

—
Constituée le 6 avril 1990 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, numéro 390 du 22 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 337 du 12 septembre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 227 du 17 mai 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 217 du 19 mai 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 232 du 8 mai 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 646 du 19 novembre 1997, modifiée en date du 1^{er} décembre 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 156 du 16 mars 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 1999, acte publié au Mémorial C, numéro 455 du 16 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, numéro 624 du 10 août 2001. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 135 du 25 janvier 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCK BROOK HOLDINGS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(086436.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.740.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06258, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

LTC INTERNATIONAL S.A.

V. Arnò

Administrateur

(086353.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 novembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Régis Donati en remplacement de Monsieur Claude Arend (décédé).

Lors de cette même assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Régis Donati, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

Monsieur Vincenzo Arnò, 136, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg,

Monsieur Ottaviano Scalabrin, administrateur-délégué & président, Via Bandiera 18, I-36075 Montecchio Maggiore (Vincenza),

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour LTC INTERNATIONAL S.A.

V. Arnò

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06257. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086361.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.401.

Le bilan au 15 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour UNICAN LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(085764.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

AIRLINE THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.446.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085825.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

INCA SHIPPING & CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.452.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

INCA SHIPPING & CHARTERING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(086191.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

INCA SHIPPING & CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.452.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

INCA SHIPPING & CHARTERING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(086187.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

FUGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.339.

—
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

FUGA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(085767.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

NESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.907.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 novembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Angelo De Bernardi, Maurizio Casalini et Thierry Fleming pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de surveillance de la Société AUDIEX pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2003.

NESSY S.A., Société Anonyme

A. De Bernardi / T. Fleming

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086340.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ASIA FUND, Fonds Commun de Placement.*Modification du règlement de gestion*

Par décision d'ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, agissant en sa qualité de Société de Gestion du Fonds ASIA FUND, le Règlement de Gestion du Fonds est modifié comme suit:

Introduction du Règlement de Gestion. Le point 2.a. a désormais la teneur suivante:

La Société de Gestion ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11a, boulevard Prince Henri.

Art. 4. La Banque Dépositaire. Suppression du point a. de l'article 4.5 et renumérotation conséquente des points suivants.

Art. 5. Parts et certificat de parts. L'article 5.2 a désormais la teneur suivante:

«Les certificats représentant les parts seront émis aux souscripteurs sur instruction de la Société de Gestion par l'Agent de Transfert sous la surveillance et la responsabilité de la Banque Dépositaire. Les parts correspondant au prix d'émission sont transférées aux souscripteurs par la remise des certificats de parts, et ce sans délai après paiement du prix d'émission.»

Art. 18. Frais du Fonds. Le troisième alinéa a désormais la teneur suivante:

«Les rémunérations de la Société de Gestion, de la Banque Dépositaire et d'Agent Payeur, de l'Agent Administratif, Sociétaire et Domiciliaire et de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre;»

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Ces modifications deviendront effectives cinq jours après leur publication.

ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY / SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Société de Gestion / Banque Dépositaire

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086338.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KBL FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.403.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour KBL FOUNDER S.A.

Signatures

Administrateurs

(086156.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KBL FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 15 décembre 2003

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 sont approuvés;
2. Décharge est donnée aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002 et au réviseur externe pour l'exercice de son mandat relatif au bilan clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL FOUNDER S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086158.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

CELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 76.736.

Le bilan clos au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL6014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(086342.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

CELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 76.736.

Extrait des résolutions adoptées en date du 24 novembre 2003 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue de manière extraordinaire

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2002 et pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Il a été décidé d'affecter l'intégralité du bénéfice 2002 sur les pertes antérieures.

Décharge est donnée aux trois administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002. Ces administrateurs sont:

- Marc Giorgetti
- Pascal Decoppet
- Michel Ducros

Décharge est donnée au commissaire aux comptes Monsieur Jean-Marc Faber pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Compte tenu des perspectives d'avenir et dans le respect de l'application de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, à l'unanimité, les actionnaires décident de continuer l'exploitation de la société.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour CELLO S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086349.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KB LUX IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.404.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour KB LUX IMMO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086159.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KB LUX IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.404.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 15 décembre 2003

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 sont approuvés.
2. Décharge est donnée aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002 et au réviseur externe pour l'exercice de leur mandat relatif au bilan clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour KB LUX IMMO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086161.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.149.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086350.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.149.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 15 décembre 2003 à 14.00 heures*

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte nette s'élève à EUR 1.365.043,19.

L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat au compte de report soit:

- Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2002	- EUR 1.839.934,90
- Perte de l'exercice au 31 décembre 2002	- EUR 1.365.043,19
- Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2003	- EUR 3.204.978,09

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de réélire comme administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Signataires catégorie A:

Monsieur Sergio Germanetti, administrateur-délégué et Président du Conseil, demeurant à Biella, Italie.

Monsieur Federico Sella, employé privé, demeurant à Biella, Italie.

Signataire catégorie B:

Madame Sabine Perrier, Directeur Fondée de Pouvoir, demeurant à Thionville-Elange.

L'Assemblée Générale décide de réélire comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

Monsieur Alberto Rizzo, expert-comptable, demeurant à Biella, Italie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086347.3/312/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

FICODEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 44.195.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FICODEV HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 9 juin 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 407 du 7 septembre 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.195,

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Rédange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion officiel).

2.- Augmentation du capital social à concurrence de 1.969.013,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 2.000.000,- EUR par incorporation des réserves libres.

3.- Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- EUR.

4.- Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion officiel).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 1.969.013,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 2.000.000,- EUR par incorporation des réserves libres.

Libération de l'augmentation de capital

La libération a eu lieu moyennant incorporation des réserves libres à concurrence de 1.969.013,31 EUR.

Ainsi que ces réserves résultent du bilan au 31 décembre 2002 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration. La déclaration afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq Euros (25,- EUR).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.450,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 53, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 décembre 2003.

P. Decker.

(086385.3/206/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

FICODEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 44.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 décembre 2003.

Pour la société

P. Decker

(086388.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

TITANE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.615.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 novembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer, qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TITANE FINANCES S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086341.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

S.C.I. ZAEMER, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6117 Junglinster, 15, rue de la Gare.

DISSOLUTION

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 15 décembre 2003

Les associés constatent que la société n'a plus d'activités et que les actifs nets ont été répartis entre eux aux droits des parties.

Ils décident de dissoudre la société avec effet au 31 décembre 2003.

Le gérant reçoit mandat pour s'occuper de toutes formalités en relation avec cette dissolution.

Les livres et documents de la société sont conservés pour une durée de 5 (cinq) ans au siège de la société dissoute.

Junglinster, le 15 décembre 2003.

1) Monsieur Jean-Pierre Junio, 100 parts sociales. Signature

2) Monsieur Jean-Jacques Lemmer, 100 parts sociales. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06685. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086362.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.177.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 28 novembre 2003, que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Nicholas F. Brady, James Hamilton, Michael A. Mann, J.B. Mark Mobius, Martin L. Flanagan, Mark G. Holowesko, Gregory E. McGowan, Richard Frank, David E. Smart, Trevor Trefgarne et James Hung ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;
- Monsieur Gregory E. Johnson a été nommé administrateur pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu;
- La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommée réviseur pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086363.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.475.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration Extraordinaire du 31 octobre 2003 que:

- Monsieur Avi Harel a été nommé Administrateur, avec effet au 31 octobre 2003.
- Monsieur Zvi Ziv a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg
Me Grumberg Eyal
Son mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086368.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

IMMOBILIERE OEKimmO S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Schuttrange.
H. R. Luxemburg B 65.323.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 9 mai 2003

Dritter Beschluss

Die Verwaltungsratsmitglieder der Gruppe B, d.h. die Herren René Morbé, Martin Probst und Claude Uhres werden in ihrem Mandat für ein weiteres Jahr bestätigt. Ihre Mandate enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2003 befindet.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Adresse des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde Schüttringen zu verlegen nach L-5365 Münsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

Fünfter Beschluss

Mit der erforderlichen Zweidrittelmehrheit (Art. 32 und 67-1 LSC) beschließt die Gesellschafterversammlung, die in Artikel 5 der Statuten gegebene «Ermächtigung des Verwaltungsrats, das gezeichnete Aktienkapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen», für die Dauer von fünf Jahren zu verlängern.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086154.3/603/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 42.560.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2003:

- les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2009 approuvant les comptes de 2008:

- . M. Loucas Komis, homme d'affaires, Athènes, Grèce,
- . Mme Aikaterini Podara, femme d'affaires, Athènes, Grèce,
- . M. Nikolaos Ntavos, homme d'affaires, Athènes, Grèce,
- . M. Ioannis Chalvatzis, homme d'affaires, Athènes, Grèce;

- a été nommé nouvel administrateur de la société M. Dimitrios Lois, homme d'affaires, Athènes, Grèce, pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2009 approuvant les comptes de 2008;

- le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, Halandri, Athens, a été renouvelé pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2009 approuvant les comptes de 2008.

Pour TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086402.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

GAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 90, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 44.901.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 juin 2003 accepte la démission de Monsieur François Robey, administrateur. Décharge pleine et entière lui est accordée.

L'assemblée générale ne prévoit pas son remplacement et décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre.

Pour GAX S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086404.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ABC SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 9, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 67.861.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06793, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086371.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

VAL MALENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.925.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour VAL MALENCO S.A.

Signature

(085672.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.181.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(085769.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

FINSEVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

FINSEVI S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(085799.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

AIRLINE THREE - AIRLINE FOUR - AIRLINE FIVE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.572.

Le bilan pour l'exercice au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085827.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

RIATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.703.

Le bilan au 5 avril 2003, enregistré le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

WASTE EQUIPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.332.

Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. ont démissionné de leur mandat d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

HRT REVISION, S.à r.l., a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086139.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

MKS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.795.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085845.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

ABITIBI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.311.

Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Monsieur Pierre Schill a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086142.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

MEDIAFINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 23.932.

Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. ont démissionné de leur mandat d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

HRT REVISION, S.à r.l., a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086145.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 39, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.981.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of November.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Shareholders of DE WITTE & MOREL GLOBAL RESOURCES S.A., a société anonyme, (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 36.981, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 21 May 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 November 1991, number 416. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 15 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations of September 9, 2003, number 922.

The meeting was opened at 11.30 a.m., with Mrs Ute Brauer, attorney at law, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Alessandra Bellardi Ricci, master of law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Bénédicte Kurth, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the currency of the subscribed capital from Luxembourg francs into euros, with effect of the date of the general meeting.
2. Cancellation of the par value of the shares.
3. Increase of the share capital from at present thirty thousand nine hundred and eighty-six euros and sixty-nine cents (EUR 30,986.69) by incorporation of the amount of twenty-five euros and thirty-one cents (EUR 25.31) of the reserve.

4. Increase of the share capital from thirty-one thousand twelve euros (EUR 31,012.-) up to two hundred thirty-one thousand twelve euros (EUR 231,012.-) by the issuance of eight thousand sixty-five (8,065) shares without a par value. Decision to fix a par value of twenty-four euros and eighty cents (EUR 24.80).

5. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation.

«**Art. 5. § 1.** The Company has a share capital of two hundred thirty-one thousand twelve euros (231,012.-) divided into nine thousand three hundred fifteen (9,315) shares with a par value of twenty-four euros and eighty cents (EUR 24.80) each.»

6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The meeting decides to convert the present currency of the share capital from Luxembourg francs to euros at the exchange rate of 1.- EUR=40.3399 LUF with effect of the date of the general meeting.

Second Resolution

The meeting decides to cancel the par value of the one thousand two hundred fifty (1,250) shares.

Third Resolution

The meeting decides to increase the share capital from at present thirty thousand nine hundred and eighty-six euros and sixty-nine cents (EUR 30,986.69) by incorporation of the amount of twenty-five euros and thirty-one cents (EUR 25.31) of the reserve, so that, after the said increase, the capital is fixed at thirty-one thousand twelve euros (EUR 31,012.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares without designation of a par value.

Proof of the existence of the said reserve has been given to the undersigned notary.

Fourth Resolution

The meeting decides to increase the share capital from thirty-one thousand twelve euros (EUR 31,012.-) up to two hundred thirty-one thousand twelve euros (EUR 231,012.-) by the issuance of eight thousand sixty-five (8,065) shares without a par value.

Subsequently, the meeting decides to fix a par value of twenty-four euros and eighty cents (EUR 24.80).

Subscription - Payment

HUDSON HIGHLAND GROUP HOLDINGS INTERNATIONAL INC., here represented by Mrs Ute Brauer pre-named, by virtue of a proxy dated on November 7, 2003, declares to subscribe for the 8,065 newly issued shares, and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the newly issued shares have been subscribed by HUDSON HIGHLAND GROUP HOLDINGS INTERNATIONAL INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 622 Third avenue, New York, NY 10017, United States of America, at a total price of two hundred thousand euros (EUR 200,000).

The shares so subscribed have been entirely paid up by a contribution in cash of an amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-).

Therefore, the contribution of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) allocated to the share capital are at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The subscription of the above mentioned shares of the Company is met with the approval of the shareholders of the Company, who duly waive their subscription right.

Fifth Resolution

As a consequence of the above-mentioned capital increase, article 5 §1 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. § 1.** The Company has a share capital of two hundred thirty-one thousand twelve euros (EUR 231,012.-) divided into nine thousand three hundred fifteen (9,315) shares with a par value of twenty-four euros and eighty cents (EUR 24.80) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand five hundred euros (3,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE WITTE & MOREL GLOBAL RESOURCES S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 36.981, constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 30 mai 2001 numéro 394. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2003, numéro 922.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Ute Brauer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise d'expression du capital social des francs luxembourgeois en euros, avec effet à la date de l'assemblée générale.

2. Annulation de la valeur nominale des actions.

3. Augmentation du capital actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) par incorporation du montant de vingt-cinq euros et trente et un cents (EUR 25,31) de la réserve disponible.

4. Augmentation du capital social actuellement de trente et un mille douze euros (EUR 31.012,-) pour le porter à deux cent trente et un mille douze euros (EUR 231.012,-) par l'émission de huit mille soixante-cinq (8.065) actions sans valeur nominale. Décision de fixer une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (EUR 24,80).

5. Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts selon la teneur suivante:

«**Art. 5. § 1.** La Société a un capital social souscrit de deux cent trente et un mille douze euros (EUR 231.012,-) représenté par neuf mille trois cent quinze (9.315) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune».

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social des francs luxembourgeois en euros au taux de change fixé de 1,- euro=40,3399 LUF, avec effet à la date de l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social actuellement fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), par incorporation du montant de vingt-cinq euros et trente et un cents (EUR 25,31) à prendre dans le compte réserve disponible, de sorte que le capital sera fixé à trente et un mille douze euros (EUR 31.012,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Preuve de l'existence de ladite réserve a été donnée au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social actuellement de trente et un mille douze euros (EUR 31.012,-) pour le porter à deux cent trente et un mille douze euros (EUR 231.012,-) par l'émission de huit mille soixante-cinq (8.065) actions sans valeur nominale. Ensuite l'assemblée décide de fixer une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) par action.

Souscription - Libération

HUDSON HIGHLAND GROUP HOLDINGS INTERNATIONAL INC., représentée par Madame Ute Brauer, pré-nommée, en vertu d'une procuration du 7 novembre 2003, déclare souscrire les 8.065 nouvelles actions et les avoir payées par apport en espèces.

Les actions nouvelles ainsi émises ont été souscrites par la société HUDSON HIGHLAND GROUP HOLDINGS INTERNATIONAL INC., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 622 Third Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, au prix total de deux cent mille euros (EUR 200.000,-).

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-).

En conséquence, l'apport de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) affecté au capital social est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

La souscription de ces actions est approuvée par les actionnaires de la Société qui renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

Cinquième résolution

A la suite de l'augmentation de capital réalisée, l'article 5 §1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. § 1.** La Société a un capital social souscrit de deux cent trente et un mille douze euros (EUR 231.012,-) représenté par neuf mille trois cent quinze (9.315) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: U. Brauer, A. Bellardi Ricci, B. Kurth, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 8, case 11. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G. Lecuit.

(086144.3/220/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 39, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G. Lecuit.

(086146.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KREDIETCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 14.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05601, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

KREDIETCORP S.A.

Signatures

(086152.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

BINIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 81.412.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2003 que Madame Hana Barda, demeurant 32, avenue Amandolier à Genève CH-1208, a été nommée administrateur de type B, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Druart, démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086167.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KODESH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 81.586.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2003 que Madame Hana Barda, demeurant 32, avenue Amandolier à Genève CH-1208, a été nommée administrateur de type B, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Druart, démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086168.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

BT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.139.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05592, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour la société

Signature

(086184.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

GENEVA ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 80.689.

—
Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, Monsieur Michael Newmann, administrateur de société, né le 19 octobre 1945 à Londres (Royaume-Uni), ayant son domicile à 37 Wool Road, Wimbledon Londres SW20 0HN (Royaume-Uni), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur John Kent, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour GENEVA ENERGY VENTURES S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086421.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PAXTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin.
R. C. Luxembourg B 24.238.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PAXTON, S.à r.l.
Signature

(086186.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

GUGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 69A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 61.342.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
GUGA, S.à r.l.
Signature

(086188.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

CONSTRUMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 36.966.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
CONSTRUMAT S.A.
Signature

(086193.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

AICY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.660.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Signature.

(086197.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

COMBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.299.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour COMBIL S.A.
Signature

(086238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

TRADING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.826.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 5 décembre 2003, réf. DSO-AL00056, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086201.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

PETROLEUM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.725.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 5 décembre 2003, réf. DSO-AL00055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086204.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

MONTANOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen.

R. C. Luxembourg B 48.230.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00134, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

EILAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.578.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

SWEET GROWTH S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.108.

—
Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1995, acte publié au Mémorial C n° 218 du 26 mai 1995, modifiée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 147 du 25 mars 1996, modifiée par-devant M^e Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 29 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 126 du 13 mars 1996, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 636 du 7 décembre 1996. Le capital a été converti en EUR en date du 5 mai 2000, acte publié par extrait au Mémorial C n° 50 du 25 janvier 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWEET GROWTH S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(086427.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.273.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour GIACOMINI INVESTIMENTI S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(086254.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

CENTURIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.224.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086352.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

EUROPARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 59.254.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(086354.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

P.C. WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 8, place Edmond Zinnen.
R. C. Luxembourg B 62.282.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086380.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.
